

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 20 MAI 2021

Le 20 mai 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Francheville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 12 mai 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	39
- représentés ou ayant donné pouvoir	1
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLETT, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant).

Absents : Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

DÉLIBÉRATION
N° 1043-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :

Représentant de la CCMC au sein de la CAO du groupement de commande pour le suivi animation d'OPAH

Le conseil nomme Mme Céline ROBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.303-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-21 ;

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment son article 8-III ;

Vu la délibération n° 1042 du 20 mai 2021 instituant un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole et les Communautés de Communes de la Région de Suippes ;

Vu la convention de groupement de commandes ;

Considérant que l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au Conseil de Communauté de décider à l'unanimité et de ne pas procéder au vote par scrutin secret ;

Considérant la candidature, en tant que membre titulaire de M. Julien VALENTIN Président de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Considérant la candidature, en tant que membre suppléant de Monsieur M. Pascal VANSANTBERGHE, membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.

Entendu le rapport du Président qui expose que :

Dans le cadre de la constitution d'un groupement de commandes pour le suivi-animation de l'OPAH avec la Communautés de Communes de la Région de Suippes, une Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes doit être créée.

Cette CAO comprend un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de chaque membre du groupement qui dispose d'une CAO, pour lequel il sera également prévu un suppléant.

Il est proposé de désigner le représentant de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole au sein de la CAO du groupement de commandes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de procéder à l'élection à main levée, des élus destinés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes ;

PROCLAME et NOMME membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :

- Titulaire : M. Julien VALENTIN
- Suppléant : M. Pascal VANSANTBERGHE.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.06.01 14:20:27 +0200
Ref:20210601_113401_1-1-0
Signature numérique
le Président